

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
L'ENTRETIEN ET LA GESTION  
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE  
SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

**Délibération n°2026.01.02**

**BUDGET PRIMITIF 2026**

**Le VINGT SIX JANVIER de L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 09h30**, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 janvier 2026

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

Membre en exercice : 12

Nombre présents : 9

Nombre de pouvoir : 0

Nombre d'excusés : 3

**MEMBRES PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :**

Séverine CHEMINADE, Jean-Jacques FOURNIE, Patrick ROUX, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET,

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :**

Célia HELION, François NEBOUT, Fatna ZIAD, Thibaut SIMONIN,

**EXCUSES**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :**

Mathieu LABROUSSE, Hassane ZIAT,

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :**

Stéphanie GARCIA,

**SUPPLEANTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :**

Patrick BOURGOIN est remplacé par Patrick ROUX

Valérie DUBOIS est remplacée par Séverine CHEMINADE

**COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 26 JANVIER 2026**

**DELIBERATION  
N°2026.01.02**

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

**BUDGET PRIMITIF 2026**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) a été créé en 1991 entre le District de Grand Angoulême, actuelle Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, et le Département de la Charente. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ses principales ressources proviennent des deux partenaires fondateurs, avec une répartition fixée statutairement à 70 % pour GrandAngoulême et à 30 % pour le Département.

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire le 8 décembre 2025, il est proposé au comité syndical, après la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, d'examiner ci-après le budget primitif (BP) pour 2026.

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de 9 261,05 € et la reprise anticipée des résultats de 2025 est de 98 073,26 €, en diminution de 27 377,42 € par rapport à fin 2024.

Aux orientations budgétaires, il a été proposé de maintenir les participations des membres au même niveau qu'en 2025. Celles-ci s'établissent ainsi à 801 807 €, avec la répartition suivante :

	<b>B.P. 2025</b>	<b>B.P. 2026</b>
<b><u>Département</u></b>		
Investissement	27 075 €	27 075 €
Fonctionnement	213 468 €	213 468 €
<b>TOTAL A</b>	<b>240 543 €</b>	<b>240 543 €</b>
<b><u>GrandAngoulême</u></b>		
Investissement	63 175 €	63 175 €
Fonctionnement	498 089 €	498 089 €
<b>TOTAL B</b>	<b>561 264 €</b>	<b>561 264 €</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>801 807 €</b>	<b>801 807 €</b>

Le budget primitif proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 123 500 € :

FONCTIONNEMENT : 867 000 €  
INVESTISSEMENT : 256 500 €

**Le budget se présente ainsi :**

**I – FONCTIONNEMENT** **867 000 €**  
(BP 2025 : 894 000 €)

**1° - DEPENSES :**

**A) Opérations réelles** **814 350 €**  
(BP 2025 : 802 300 €), soit une augmentation de 1,5 % de BP à BP.

1.1 Charges à caractère général 245 600 €  
(BP 2025 : 246 300 €)

- Fluides (électricité, eau, carburant) 31 900 €
  - Fournitures et petit équipement 7 100 €
  - Maintenance et entretien 67 050 €
- Dont *entretien et réparation sur bâtiments* : 27 000 €
- Autres services extérieurs et divers 93 591 €

Dont :

- *Prestation de services* de GrandAngoulême : 75 000 €
  - Impôts, Taxes, assurance 45 959 €
- *Redevance spéciale (déchets)* 9 000 €
- *Taxe foncière* 7 000 €
- *Assurances* 29 959 €

1.2 Charges de personnel 275 900 €  
(BP 2025 : 256 000 €)

- \* Convention de mise à disposition du service  
Espaces paysagers de GrandAngoulême au SMAPE : 229 600 €

*Depuis 2010, le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces publics » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées au cours de l'année antérieure. Cela équivaut depuis la convention avec GrandAngoulême adoptée le 18 mai 2022 à 5 ETP (équivalent temps plein) (rappel : CA 2025 : 218 182 €)*

- \* Convention de mise à disposition du service  
Nautilus de GrandAngoulême au SMAPE : 46 300 €

*(Délibération du 31 mars 2022 pour le SMAPE, prenant effet au 01/01/22) Mise à disposition de 1,20 ETP du personnel saisonnier du pôle nautique de Nautilus (rappel : CA 2025 : 45 857 €)*

1.3 Autres charges de gestion courante 292 000 €  
(BP 2025: 299 000 €)

- \* Délégation de Service Public à la  
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (F.C.O.L.) : 291 000 €

*(BP 2025 : 291 000 €)*

Le contrat de délégation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 4 ans et intègre une potentielle revalorisation annuelle pendant toute la durée du contrat pour laquelle une réserve figure au budget.

- \* Protocole d'accord transactionnel pour la prise en charge des frais suite à un dommage matériel : 1 000 €

1.4 Charges exceptionnelles 850 €  
(BP 2025 : 1 000 €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20260126-2026\_01\_02s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

**B) Opérations d'ordre** **52 650 €**  
(BP 2025 : 91 700 €)

1.5 Amortissements 25 000 €

La dotation aux amortissements continue à progresser, conséquence du programme d'investissement soutenu de ces dernières années.

1.6 Virement 27 650 €

Conséquence de la diminution du résultat antérieur reporté, du maintien des recettes et de la progression même modérée des dépenses de fonctionnement, le montant du virement à la section d'investissement diminue par rapport au BP 2025.

**2° - RECETTES : 894 000 €**

2.1 Participations 711 557 €

- Département (30 %) 213 468 €

- GrandAngoulême (70 %) 498 089 €

2.2 Loyers 47 500 €

*Soit 11 K€ prévus par la convention de mise à disposition de locaux appartenant au SMAPE pour le fonctionnement du service espaces paysagers de GrandAngoulême, 28 K€ en application de la convention du 06/07/2020 en ses articles 6 et 7 pour l'exploitation d'un local buvette au plan d'eau, et l'implantation et l'exploitation d'un manège pour enfants, celle du 27/04/2017 pour le tennis (1,5 K€), celles pour l'apiculture (360 €) et pour les jeux aquatiques (7 K€).*

2.3 Produits de services et exceptionnels 9 869,74 €

*Refacturation carburant – convention tripartite GrandAngoulême / SMAPE / FCOL*

2.4 Résultat antérieur reporté 98 073,26 €

**L'équilibre de la section de fonctionnement n'est possible qu'avec la reprise du résultat antérieur.**

**II – INVESTISSEMENT** **257 500 €**  
(B.P. 2025: 262 500 €)

**1°- DEPENSES : 257 500 €**

Les reports de crédits de l'exercice 2025 s'établissent à 59 929,84 €, financés par l'excédent d'investissement reporté de 41 808,47 € et l'affectation d'une part de résultat pour 18 116,37 €. Ils sont constitués pour près de 50 886 € par des travaux à l'école de voile (peinture et isolations chambres, pose de portes coupe-feux, flocage coupe-feu du local moteurs et stockage carburants, réalisation d'une potence de levage), pour 8 279 € par des travaux de réhabilitation et mise en sécurité d'installations électriques (buvette et courts de tennis) et par diverses autres dépenses (remplacement extincteurs, fourniture de plans de sécurité...)

Les dépenses d'équipement inscrites au titre de projets nouveaux s'établissent à 196 575,16 € dont la liste complète figure en annexe du présent rapport.

Elles concernent pour 155 575 € des travaux dans les divers bâtiments, à la fois de mise en sécurité avec le remplacement du système de sécurité incendie de la base de voile et d'amélioration des conditions d'accueil et pour 41 000 € de travaux sur les extérieurs dont la réfection des cheminements calcaires, le remplacement de la structure de l'empellement et la mise en sécurité de jeux pour enfants.

Les crédits inscrits comprennent également des provisions pour travaux afin de pouvoir faire face à des travaux non programmés mais rendus nécessaires par l'état de vétusté d'un certain nombre d'équipements.

## **2°- RECETTES : 257 500 €**

### **A) Opérations réelles 203 850 €**

Les recettes réelles sont constituées pour 90 250 € des participations des deux collectivités membres : Département (30 %) : 27 075 €  
GrandAngoulême (70 %) : 63 175 €

et pour 53 675,16 € du FCTVA au titre des dépenses d'équipement de l'année 2024.

Les recettes comprennent également le résultat d'investissement reporté pour 41 808,47 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 18 116,37 € qui permettent d'équilibrer les reports de crédits en dépenses (voir supra).

### **B) Opérations d'ordre 52 650 €**

Les recettes d'ordre sont constituées des amortissements pour 25 000 € et du virement de la section de fonctionnement pour 27 650 €.

Les différentes propositions sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous, au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement par chapitre et comprenant à la fois les crédits nouveaux ainsi que les crédits de reports en investissement :

SECTION	Chapitre voté	DÉPENSES	RECETTES
Section	Chapitre voté		
F	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		98 073,26 €
	011-CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	245 600,00 €	
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	275 900,00 €	
	023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 650,00 €	
	042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	292 000,00 €	
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	850,00 €	
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAIN & VENTES DIVERSES		9 869,74 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		711 557,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		47 500,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>Total F</b>		<b>867 000,00 €</b>	<b>867 000,00 €</b>
I	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		41 808,47 €
	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS		18 116,37 €
	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 650,00 €
	040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		25 000,00 €
	041-OPÉRATIONS PATRIMONIALES		
	10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		53 675,16 €
	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		90 250,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 150,00 €	
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	16 425,16 €	
<b>Total I</b>		<b>196 575,16 €</b>	<b>256 500,00 €</b>
REPORTS	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 924,84 €	
<b>Total I</b>		<b>256 500,00 €</b>	<b>256 500,00 €</b>

Vu les articles L2121-17, L2312-1 et suivants et L5217-10-04 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023.02.04 portant sur l'adoption du Règlement du Budgétaire et Financier,

**Je vous propose :**

**DE VOTER** le présent budget au niveau du **chapitre**, pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre et des opérations** pour la section d'investissement ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à effectuer à l'intérieur de chaque section tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédit de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exception des dépenses de personnel.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à appeler les participations des membres telles que proposées dans le présent rapport, soit :

- Département de la Charente : 213 468 € en fonctionnement et 27 075 € en investissement
- GrandAngoulême : 498 089 € en fonctionnement et 63 175 € en investissement.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROGRAMMEES EN 2026

### TRAVAUX

<b>* Travaux en cours extérieurs</b>	<b>41 000,00 €</b>
- Réfection cheminement calcaire	20 000,00 €
- Remplacement de la structure de l'empellement	16 000,00 €
- Réfection jeux enfants	5 000,00 €
 <b>* Travaux pour les bâtiments et acquisitions diverses</b>	<b>155 575,16 €</b>
- Base de voile: Remplacement du SSI	40 000,00 €
- Base de voile: Isolation et relamping led des plafonds des sanitaires de l'hébergement.	5 000,00 €
- Base de voile: Remplacement progressif du mobilier des chambres	5 000,00 €
- Base de voile: Isolation des combles de la partie hébergements	3 500,00 €
- Base de voile: Remplacement de matériels sanitaires côté vestiaires	3 000,00 €
- Base de voile: Remplacement des équipements de cuisine hors service par un plan de travail inox	2 000,00 €
- Base de voile: Mise en place de chemin de câbles en toiture terrasse	2 000,00 €
- Base de voile: Remplacement matériel incendie	750,00 €
- Ancien AQUARIUM: mise en place d'un extracteur de gaz brûlés	7 500,00 €
- Ancien AQUARIUM: Installation de prises électriques sur bandeau pour les chargeurs de batteries des équipements électroportatifs	1 000,00 €
- Ancien aquarium : Remplacement matériel incendie / plan	500,00 €
- Local Baignade: Remplacement alarme intrusion vétuste	3 500,00 €
- Local Baignade: Remplacement matériel incendie - plans	200,00 €
- Maison Bernard: Remplacement alarme incendie Type 4 obligatoire avec abandon de la partie sommeil	10 000,00 €
- Maison Bernard: Remplacement matériel incendie - plans évacuation	500,00 €
- Buvette: Remplacement matériel incendie	250,00 €
- Comité départemental tennis: Remplacement matériel incendie	750,00 €
- Maison d'accueil (ex): Remplacement matériel incendie - Extincteurs +10ans	500,00 €
- Local Jardinier: Remplacement matériel incendie - plans	500,00 €
- Maison Barbotin: Remplacement matériel incendie - plans	500,00 €
- Maison Sport et Santé: Remplacement matériel incendie - plans	200,00 €
- Plan d'eau: F et P Panneaux d'indentification par bâtiment du plan d'eau pour repérage pompiers	1 500,00 €
- Plan d'eau: F et P Panneaux signalisations pompiers sur entrée	500,00 €
- Provisions	66 425,16 €
 <b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>196 575,16 €</b>
 <b>TOTAL GENERAL</b>	<b>196 575,16 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20260126-2026\_01\_02s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026